

Catégorie C : Avancements de grade 2022 et bonification d'1 an

Cette information ne concerne que les avancements de grade intervenant entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, pour les agents de catégorie C.

Pour faire suite aux questions et précisions intervenues dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2022, voici un complément d'informations.

I. L'arrêté individuel portant avancement de grade en 2022 :

- Dans les considérants : il convient de viser l'ancienne situation administrative de l'agent **comme si le reclassement du 01/01/2022 n'avait pas eu lieu**

Situation dans le grade d'origine au 31/12/2021 (avant le reclassement du 01/01/2022) (1)	Avancement de grade au 01/08/2022 (en tenant compte de la situation qui aurait été la sienne s'il n'avait cessé de relever, jusqu'à la date de son avancement, de dispositions statutaires dans leur rédaction antérieure au 01/01/2022) (2)	Situation après reclassement au 01/08/2022 (3)
Grade : adjoint administratif Echelle : C1 Echelon : 11 ^{ème} IB : 419 IM : 372 Reliquat d'ancienneté : depuis le 01/02/2021	Grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Echelle : C2 Echelon : 8 ^{ème} IB : 430 IM : 380 Reliquat d'ancienneté : 9 mois	Grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Echelle : C2 Echelon : 8 ^{ème} IB : 430 IM : 380 Reliquat d'ancienneté : 9 mois

- Dans le tableau à 3 colonnes :
 1. La 1^{ère} colonne comporte **la dernière situation administrative ayant une incidence sur la carrière avant le reclassement du 01/01/2022 (avancement d'échelon, titularisation, intégration, détachement, réintégration après disponibilité ou congé parental...)**

Exemple : un agent au grade d'adjoint administratif (C1) au 11^{ème} échelon depuis le 01/02/2021 est nommé au 01/08/2022 par avancement de grade

2. La 2^{ème} colonne indique le résultat de l'application des tableaux de classement suite à avancement de grade au titre de l'année de **2021**

Exemple : l'agent sera classé au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2) au 8^{ème} échelon avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois.

3. La 3^{ème} colonne indique le résultat de l'application des règles relatives au reclassement du 01/01/2022 à la date d'effet de l'avancement de grade, **sans bonification d'ancienneté d'un an**

Exemple : l'agent sera reclassé au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois.

II. L'arrêté individuel portant bonification d'ancienneté d'un an en 2022 :



Lorsque l'arrêté d'avancement de grade a été validé par le service carrières, il convient d'appliquer la bonification d'ancienneté d'un an, à la même date que l'avancement de grade :

1. Attendre que l'arrêté d'avancement de grade soit **validé** sur Agirhe (dans le déroulement de carrière de l'agent, la ligne n'est ni en **violet**, ni en **rouge**, ni en **marron**)
2. Générer l'arrêté de bonification dans Agirhe :
 - Déroulement de carrière de l'agent
 - Ajouter un acte
 - Type d'arrêté : Traitement
 - Arrêté : Attribution d'une bonification d'ancienneté (AT52)
 - Compléter le reliquat en ajoutant 1 an au reliquat d'ancienneté indiqué en colonne 3 de l'arrêté d'avancement de grade
 - Dans l'arrêté au format Word (onglet Documents), viser l'arrêté d'avancement de grade de 2022 : « Vu la situation administrative de, à l'échelon 08 du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois »

Exemple : l'agent classé au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois (colonne 3) au 01/08/2022 aura un reliquat d'ancienneté de 1 an et 9 mois suite à la bonification.

Article 1 : À compter du 1^{er} août 2022, Madame....., adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe Titulaire, **bénéficie d'une bonification d'ancienneté de 1 an.**

Nouvelle situation compte tenu de la bonification d'ancienneté
Echelon : 08 Indice brut : 430 Indice majoré : 380 avec un reliquat d'ancienneté d'1 an et 9 mois

3. Le cas échéant, générer l'arrêté d'avancement d'échelon avec reliquat d'ancienneté dans Agirhe :
 - Déroulement de carrière de l'agent
 - Ajouter un acte
 - Type d'arrêté : Avancement
 - Arrêté : Avancement d'échelon durée unique avec reliquat d'ancienneté (AA08)
 - Compléter la date de l'avancement d'échelon (qui est la même que celle de l'avancement de grade et celle de la bonification)
 - Compléter l'échelon
 - Compléter le reliquat